

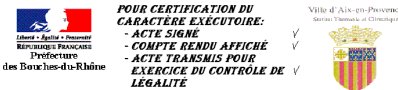


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-588**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc177830-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA RUE
HENNEBIQUE - POLE D'ACTIVITES D'AIX-EN-PROVENCE**

Le. 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO à Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Souad HAMMAL, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA RUE HENNEBIQUE - POLE D'ACTIVITES D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence gestion et entretien des Zones d'Activités, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de requalification du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence avec la réhabilitation complète des rues Gustave Eiffel et François Hennebique. La configuration actuelle de ces voiries ne permet pas, à terme, de sécuriser l'ensemble des usagers.

Afin d'y remédier, la Communauté du Pays d'Aix a pour objectif l'amélioration de la circulation des piétons, des véhicules et des cycles au droit de ces deux voies.

Cependant, pour parvenir à obtenir les emprises nécessaires à ces aménagements, il est nécessaire de pouvoir récupérer les bandes de recul initialement imposées lors de la réalisation de la ZAC.

Tous les propriétaires riverains concernés par l'opération ont été contactés et les propriétaires suivants (tableau ci-annexé) ont donné leur accord pour la cession gratuite à la Ville des emprises.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la Ville d'AIX-EN-PROVENCE d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 90 m² à détacher de la parcelle cadastrée HP 315 pour ce qui concerne la requalification de la rue Eiffel et d'une surface d'environ 70 m² à détacher des parcelles cadastrées H.P.270, 285 et 290 pour ce qui concerne la requalification de la rue François Hennebique, propriétés de la SCI LES MILLES, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la Ville d'AIX-EN-PROVENCE d'une parcelle d'une surface d'environ 220 m² à détacher de la parcelle cadastrée H.P. N° 316 propriété de la SCI LES MILLES ARBOIS, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.
- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la Ville d'AIX-EN-PROVENCE d'une parcelle d'une surface d'environ 140 m² à détacher de la parcelle cadastrée H.P. N° 295 propriété de la Société SNEF, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer les actes à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2015-588 - ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE
LA RUE HENNEBIQUE - POLE D'ACTIVITES D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



**TABLEAU DES EMPRISES CEDEES A LA VILLE PAR LES PROPRIETAIRES
RIVERAINS DES RUES HENNEBIQUE ET GUSTAVE EIFFEL**

PROPRIETAIRES	PARCELLES CADASTRALES	SURFACES A ACQUERIR
SCI LES MILLES	HP n° 315, 270, 285, 290	160 m ² (90 + 70)
SCI LES MILLES ARBOIS	HP n° 316	220 m ²
S.A. SNEF	HP n° 295	140 m ²

